

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_10_5

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 35

**Objet : SAAD - Subvention
d'équilibre**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORGES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAUVIERE Jacques, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur SISSOKO Ousmane
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu la compétence exercée en matière de service d'aide à la personne à domicile

Vu le budget annexe afférent à l'activité relevant de la nomenclature comptable M22

Vu le décret du 30 novembre 2022 portant obligation de verser un complément indiciaire de traitement aux aides à domicile de 49 points d'indice à compter du 1er avril 2022 évalué à 65 000 €

VU la délibération du 19 octobre 2021 n° 2021-09-10 portant reprise du déficit 2020 par tiers à hauteur de 31 528.91 €

Considérant le résultat prévisionnel de fonctionnement 2022

DEPENSES	BUDGET GLOBAL 2022	RESULTAT PREVISIONNEL 2022
G1-dépenses exploitation courante	135 676,00	64 523,25
G2-dépenses du personnel	1 071 430,00	1 014 689,48
G3-dépenses de structure	51 146,00	45 218,42
002- report déficit n-2	31 528,91	31 528,91
TOTAL DEPENSES	1 289 780,91	1 155 960,06
RECETTES		
G1- produits de la tarification	761 907,12	539 163,39
G2-produits d'exploitation MENAGE	53 000,00	52 155,80
G2-produits d'exploitation MUTUEL	5 000,00	5 638,49
G2-produits d'exploitation TP SAP et frais de gestion	248 500,00	189 353,30
G2-produits d'exploitation ij	35 000,00	20 354,32
G2-produits d'exploitation GARDE D ENFANTS	12 000,00	7 089,02
G2-produits d'exploitation AUTRES		25 596,58
G3- produits financiers	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	1 115 407,12	839 350,90
subvention équilibre du budget ppal	174 373,79	316 609,16

Après en avoir délibéré le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De verser une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe SAAD pour un montant de 31 529 euros et de constituer une provision au budget principal de 285 000 €**

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 13/12/2022
Publié le 16/12/2022
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



(Handwritten signature)